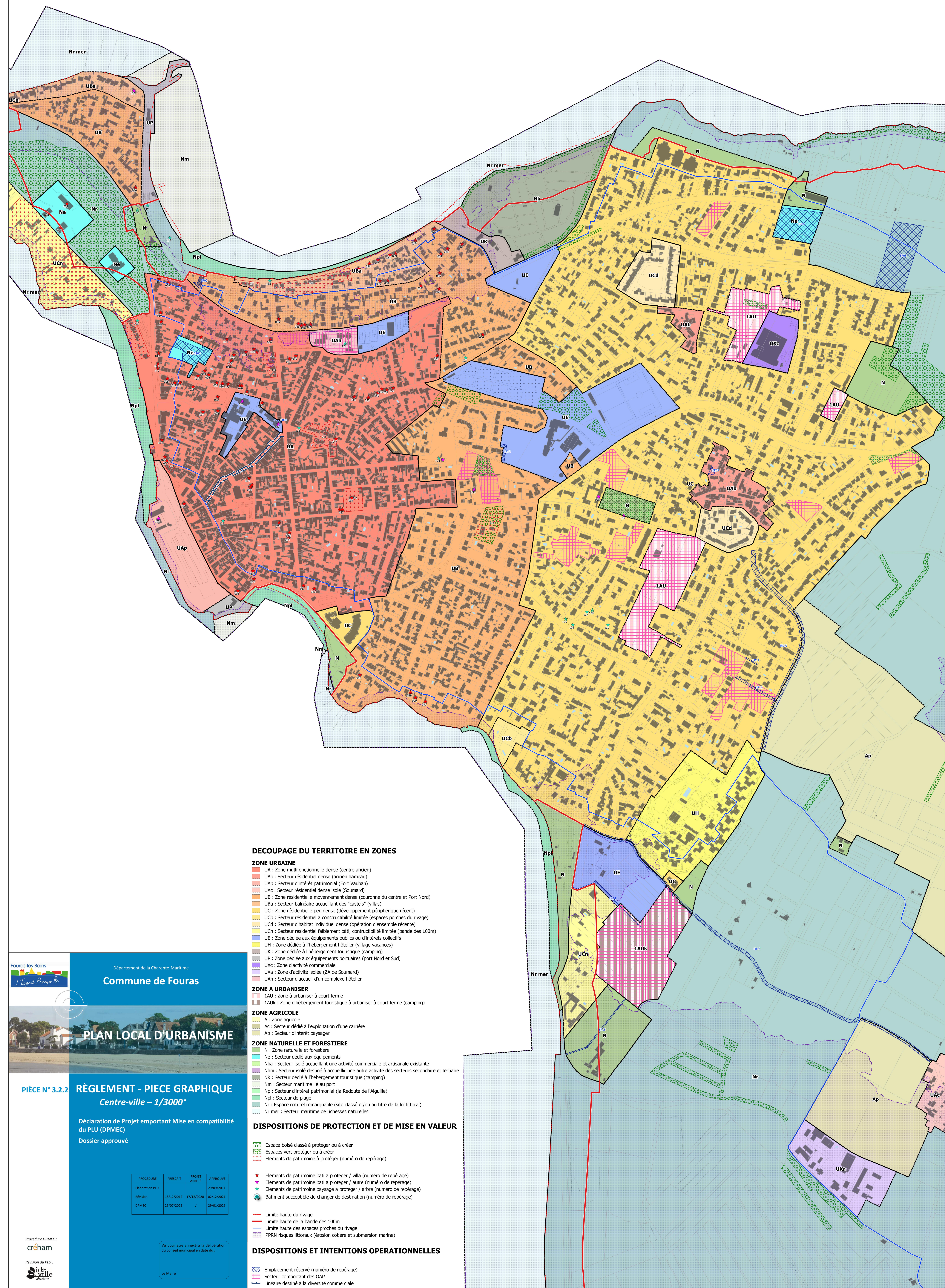




ZONE URBAINE

- UA : Zone multifonctionnelle dense (centre ancien)
- UAb : Secteur résidentiel dense (ancien hameau)
- UAp : Secteur d'intérêt patrimonial (Fort Vauban)
- UAc : Secteur résidentiel dense isolé (Sourmand)
- UB : Zone résidentielle moyennement dense (couronne du centre et port Nord)
- UBa : Secteur balnéaire accueillant des "castels" (villages)
- UC : Zone résidentielle peu dense (développement périphérique récent)
- UCb : Secteur résidentiel à constructibilité limitée (espaces porches du rivage)
- UCc : Secteur d'habitat à faible densité (opération d'ensemble récente)
- UCd : Secteur résidentiel à faible densité, constructibilité limitée (bande des 100m)
- UE : Zone dédiée aux équipements publics ou d'intérêts collectifs
- UH : Zone dédiée à l'hébergement hôtelier (village vacances)
- UHc : Zone dédiée à l'hébergement touristique (camping)
- UP : Zone dédiée aux équipements portuaires (port Nord et Sud)
- UX : Zone d'activité commerciale
- UXa : Zone d'activité isolée (ZA de Sourmand)
- UAH : Secteur d'accueil d'un complexe hôtelier

ZONE A URBANISER

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
1AUK : Zone d'hébergement touristique à urbaniser à court terme (camping)

ZONE AGRICOLE

- Ac** : Zone agricole
Ac : Secteur dédié à l'exploitation d'une carrière
Ap : Secteur d'intérêt paysager
- ZONE NATURELLE ET FORESTIERE**
- N** : Zone naturelle et forestière
Nb : Secteur dédié aux écoulements
Nha : Secteur isolé accueillant une activité commerciale et artisanale existante
Nhm : Secteur isolé destiné à accueillir une autre activité des secteurs secondaire et tertiaire
Nk : Secteur dédié à l'hébergement touristique (camping)
Nm : Secteur maritime lié au port
Np : Secteur d'intérêt patrimonial (la Redoute de l'Aiguille)
Npl : Secteur de plage
Nr : Espace naturel remarquable (site classé et/ou au titre de la loi littoral)
Nr mer : Secteur maritime de richesses naturelles

DISPOSITIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

-  Espace boisé classé à protéger ou à créer
-  Espaces vert protéger ou à créer
-  Elements de patrimoine à protéger (numéro de repérage)
-  Elements de patrimoine bâti a protéger / villa (numéro de repérage)
-  Elements de patrimoine bâti a protéger / autre (numéro de repérage)
-  Elements de patrimoine paysage a protéger / arbre (numéro de repérage)
-  Bâtiment susceptible de changer de destination (numéro de repérage)

- Limite haute du rivage
- Limite haute de la bande des 100m
- Limite haute des espaces proches du rivage
- PPRN risques littoraux (érosion côtière et submersion marine)

DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES

-  Emplacement réservé (numéro de repérage)
- Secteur comportant des OAP
- Linéaire destiné à la diversité commerciale